
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

KALEA Ni

1. Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Produit

Nom mentionné sur l'étiquette de l'emballage : KALEA Ni

1.2 Usages conseillés et déconseillés de la substance ou du mélange

Fabrication de prothèses dentaires dans un laboratoire

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Société Des Cendres
Adresse : 13 rue du Général Mocquery 37550 Saint-Avertin – France
Téléphone : 01 49 61 41 41
E-mail : commande@sdc-1859.com

1.4 Numéro d'urgence

Numéro de téléphone : 01 49 61 41 41

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mentions de danger : Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Eau 4 ; H413

Resp. Sens. 1 ; H334

Sensibilité de la peau 1; H317

Resp. Sens. 1 - H334 : Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.

Sensibilité de la peau. 1 - H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Eau 4 - H413 : Peut être nocif à long terme en environnement aqueux.

Précautions d'usage : Classification selon la norme (CE) n° 1272/2008 :

P102 Tenir hors de la portée des enfants.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / vapeurs.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.
P280 Porter des gants de protection, vêtements de protection, lunettes de protection, masque
P501 Éliminer le contenu / conteneur conformément aux règles en vigueur.

2.2 Étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08

Signification

Danger

Composants dangereux à indiquer sur l'étiquette :

Nickel

Mentions dangereuses

| | |
|------|--|
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H371 | Cause des lésions aux organes suite à une exposition répétée ou d'une exposition prolongée par inhalation. |

Précautions d'usage

| | |
|-----------|--|
| P201 | Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. |
| P281 | Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| P308+P313 | Si exposé ou concerné : consulter un médecin. |
| P314 | Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant de les reporter. |

| | |
|------|---------------------|
| P405 | Magasin verrouillé. |
|------|---------------------|

Informations d'étiquetage

Dans la forme sous laquelle il est commercialisé, le produit ne présente aucun danger pour la santé des personnes, que ce soit par inhalation, par ingestion ou par contact avec la peau. Il n'y a donc aucune obligation d'étiqueter le produit conformément au règlement 1272/2008 (CLP : annexe I ; 1.3.4: "Métaux sous forme massive, alliages, mélanges contenant des polymères, mélanges contenant des élastomères).

2.3 Autres dangers

Si la forme du produit dans l'état tel que fourni est modifiée par un traitement ultérieur (par exemple, par meulage, polissage, usinage par décharge électrique, soudage ou fusion) et qu'il y a formation de poussières ou vapeurs, des composants du produit peuvent être dangereux.

Évaluation PBT : Aucune donnée disponible
Évaluation vPvB : Aucune donnée disponible

3. Composition/Informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Le produit n'est pas une substance mais un alliage.

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

| Ingrédients | Numéro CAS Numéro EINECS | Classification (CE) 1272/2008 (CLP) | % |
|-------------|-----------------------------|--|----|
| Nickel (Ni) | CAS-N°7440-02-0 | Carc. 2; H351 peau Sens. 1; H317 STOT | 67 |
| | CE-N°231-111-4 | RE 1 ; H372 | |
| Chrome (Cr) | CAS-N°7440-47-3 | | 24 |
| | CE-N°231-157-5 | | |

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de symptômes allergiques, en particulier liés aux voies respiratoires, consulter immédiatement un médecin.

En cas d'inhalation :

Si une grande quantité de produit est inhalée ou pendant une crise d'asthme, s'assurer que de l'air frais est disponible et contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

Laver les zones contaminées avec de l'eau ou enlever les vêtements contaminés et prendre une douche. Laver les vêtements avant de les reporter. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

En cas de contact avec les yeux :

Enlever les lentilles de contact, rincer à l'eau claire pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion :

Si une grande quantité de produit est ingérée, ne vomir que si la personne est consciente, et contacter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication d'éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

La forme normale des alliages Nickel-Chrome ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion. Au contraire, si le matériau est finement divisé (poudre) il peut exploser à l'air libre.

6. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudres à feu métalliques, sable.

Moyens d'extinction inappropriés : Eau, Mousse, CO₂, produits chimiques secs.

6.1 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

6.2 Conseils aux pompiers

Utiliser un masque et des vêtements de protection.

7. Mesures accidentelles

7.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-urgentistes : Assurer une respiration suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter la formation de poussière. Se reporter aux mesures de protection énumérées aux sections 7 et 8.

Pour les urgentistes : Aucune donnée disponible. Équipement de Protection Individuel - voir Section 8.

7.2 Précautions environnementales

Séparer l'eau contaminée. Ne pas jeter dans les canalisations d'égout / eaux / eaux souterraines. Ne pas jeter dans le sol.

7.3 Méthodes et matériel de nettoyage

Traiter le matériau comme indiqué dans la rubrique "conditions relatives à l'élimination".

7.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible.

8. Manipulation et stockage

8.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation en toute sécurité

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail (ventilation par aspiration locale, si nécessaire).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le temps de travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Tenir à l'écart des denrées alimentaires et boissons. Ne pas respirer les vapeurs ou poussières.

Conseils sur la protection contre le feu et l'explosion

La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures de précaution contre les charges statiques. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Aucune mesure spéciale nécessaire.

8.2 Précautions pour un stockage en toute sécurité

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec.

Exigences relatives aux entrepôts et navires

Aucune mesure spéciale nécessaire.

Conseils sur le stockage

Ne pas stocker avec : des substances explosives.

9. Contrôles de l'exposition/protection personnelle

9.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom de la substance

- Nickel CAS n°7440-02-0 CE n°231-111-4

Liste des limites d'exposition approuvées sur le lieu de travail (WELs) / EH40

Nickel
TWA 0.1 mg/m³

Résorption cutanée / sensibilisation : Sk

Chrome

Twa 0,1 mg/m³

- **Chrome CAS n°7440-47-3 CE n°231-157-5**

Liste des limites d'exposition approuvées sur le lieu de travail (WELs) / EH40

Chrome
TWA 0,5 mg/m³

9.2 Contrôles de l'exposition

Protection des voies respiratoires

Si les alliages sous forme solide Nickel-Chrome se transforment en particules lors du processus de fabrication, maintenir un environnement de travail en deçà des limites recommandées en utilisant une ventilation appropriée si la ventilation utilisée n'est pas suffisante.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau et du corps

Utilise des vêtements de protection appropriés.

Protection des mains

En cas de traitement thermique, des gants de protection isolants thermiques doivent être utilisés. Avant utilisation, les gants de protection doivent être testés dans tous les cas pour vérifier leur efficacité sur le poste de travail (résistance mécanique, compatibilité du produit et propriétés antistatiques). Respecter les instructions du fabricant et les informations relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants de protection. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement lorsqu'ils sont endommagés ou portés.

Autre

Vêtements de travail chimique normaux.

Contrôle de l'exposition environnementale

Aucune donnée disponible.

10. Propriétés physiques et chimiques

10.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---------------------------|
| Seuil olfactif | Aucune donnée disponible. |
| Valeur du pH | Aucune donnée disponible. |
| Point / intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible. |
| Point / intervalle de fusion | 1410°C |
| Point / intervalle de décomposition | Aucune donnée disponible. |
| Point de rupture | Aucune donnée disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Aucune donnée disponible. |
| Propriétés d'oxydation | Aucune donnée disponible. |
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible. |
| Limites minimales d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible. |
| Limites maximales d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible. |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible. |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible. |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible. |
| Densité relative | Aucune donnée disponible. |
| Densité | 8,4 g/cm ³ |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble |
| Solubilité | Aucune donnée disponible. |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune donnée disponible. |
| Viscosité | Aucune donnée disponible. |

10.2 Autres informations

Aucune donnée disponible.

11. Stabilité et réactivité

11.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne sont pas attendues si le produit est manipulé conformément à l'usage auquel il est destiné.

11.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

11.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de formation d'hydrogène au contact d'acides.

11.4 Conditions à éviter

Aucune, si manipulé conformément à l'usage prévu.

11.5 Matières incompatibles

Les acides.

11.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

12. Informations toxicologiques

Dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation, l'exposition à des formes massives d'alliages Chrome-Cobalt présente peu de risques pour la santé. Cependant, si les formes massives sont converties en particules, des risques aigus et chroniques pour la santé sont possibles.

12.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë par voie orale | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aiguë par inhalation | Aucune donnée disponible. |
| Irritation de la peau | Aucune donnée disponible. |
| Lésions oculaires graves | Aucune donnée disponible. |
| Sensibilité respiratoire ou cutanée | Aucune donnée disponible. |
| Mutagenicité des cellules germinales | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité pour la reproduction | Aucune donnée disponible. |
| Cancérogénicité | Aucune donnée disponible. |
| Exposition seule STOT | Aucune donnée disponible. |
| Exposition répétée STOT | Aucune donnée disponible. |
| Risque d'aspiration | Aucune donnée disponible. |
| Effets immédiats et différés ainsi que les effets chroniques d'une exposition à court et à long terme | L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer de la fièvre et endommager le système nerveux central en cas d'exposition répétée et prolongée. Une exposition répétée et prolongée à de fortes concentrations de poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de poussières contenant des métaux peut provoquer une |

| | |
|--|---|
| | intoxication aigue, entraînant des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales. |
|--|---|

13. Informations écologiques

13.1 Toxicité

| | |
|--|---------------------------|
| Toxicité aux poissons (aigu) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux poissons (chronique) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux daphnies (aigu) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux daphnies (chronique) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux algues (aigu) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux algues (chronique) : | Aucune donnée disponible. |
| Toxicité aux bactéries | Aucune donnée disponible. |

13.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

13.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

13.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

13.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

14. Conditions relatives à l'élimination

Le traitement des déchets doit être éliminé en tant que déchets spéciaux conformément aux directives européennes 91/156/CEE sur les déchets, 91/689/CEE sur les déchets dangereux 94/62/CE, sur les emballages et déchets d'emballages conformément à la législation nationale en vigueur sur le sujet.

15. Informations sur le transport

15.1 Transport ADR/RID/AND

Le produit n'est pas soumis aux réglementations ADR/RID/ADN.

15.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis à la réglementation IMDG.

15.3 Transport OACI/IATA

Le produit n'est pas soumis aux réglementations OACI/IATA.

15.4 Autres informations

Aucune donnée disponible.

15.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les dangers pour l'environnement, le cas échéant, voir 14.1 - 14.3.

15.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

15.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention Marpol et le Recueil IBC

Non pertinent.

16. Informations réglementaires

16.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlements de l'UE

| |
|--|
| Réglementation (CE) N°1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des produits sujettes à autorisation) |
|--|

| |
|---|
| <p>Selon les données disponibles et/ou spécifications fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient aucune substance considérée comme nécessitant une autorisation, conformément à l'annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.</p> |
|---|

| |
|--|
| Liste candidate REACH de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation. |
|--|

Selon les données disponibles et les informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient pas de substances considérées comme répondant aux critères d'inscription à l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation) telles que définies aux articles 57 et 59 de REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS SUR LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES, PRÉPARATIONS ET PRATIQUES DANGEREUX.

Selon les données disponibles et/ou les spécifications fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient aucune substance nécessitant une autorisation, telle qu'énumérée à l'annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Ce produit n'est pas sujet aux parties 1 ou 2 de l'annexe I.

Autres réglementations

Respecter les réglementations nationales en matière de santé et de sécurité au travail lors de l'utilisation de ce produit.

16.2 Évaluation de sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

17. Autres informations

Sources des données clés utilisées pour établir la fiche de données : Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP), tel que modifié dans chaque cas. Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE Valeurs limites nationales des pays correspondantes telles que modifiées dans chaque cas. Réglementation du transport selon ADR, RID, IMDG, IATA telle que modifiée dans chaque cas. Les sources de données utilisées pour déterminer les données physiques, toxiques et écotoxiques sont directement indiquées dans le chapitre correspondant.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne doit pas constituer une garantie pour des propriétés spécifiques du produit et ne doit pas établir de relation juridiquement valide.